

Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 6 novembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 16 novembre 2020

ETUDES ET PROJETS URBAINS – PROJET POLE GARE NIORT ATLANTIQUE - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET LA VILLE DE NIORT

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Jacques BILLY à Sophia MARC, Sophie BOUTRIT à Thibault HEBRARD, Christelle CHASSAGNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Anne-Lydie LARRIBAU à Michel PAILLEY, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Nicolas ROBIN à Romain DUPEYROU, Yvonne VACKER à Dominique SIX

Titulaires absents suppléés :

François BONNET par Nathalie CLAIN, Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD

Titulaires absents excusés :

Dany MICHAUD, Jérémy ROBINEAU

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Florent SIMMONET

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20201116-C67-11-2020-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 16 NOVEMBRE 2020

ETUDES ET PROJETS URBAINS – PROJET POLE GARE NIORT ATLANTIQUE - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET LA VILLE DE NIORT

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération du Niortais souhaite assurer une modernisation et une optimisation du quartier de la gare, qui a déjà une place structurante dans l'agglomération de par son positionnement à l'Est du centre-ville et à proximité d'un axe structurant qui accueille déjà certains projets. L'ambition de la CAN est inscrite dans le nom du projet : « Pôle Gare Niort Atlantique ».

L'aménagement de cette entrée de ville, empruntée par près de 1,2 millions par an d'utilisateurs du train, doit permettre d'améliorer l'attractivité et l'image de l'agglomération en valorisant, dès la sortie de la gare, les réels atouts du territoire. Il s'agit notamment d'attirer les cadres pour assurer les recrutements au sein de l'économie tertiaire sur laquelle l'agglomération est fortement positionnée. Situé à proximité immédiate de la place de La Brèche (400 mètres à pied entre la Gare et la Place de la Brèche), le quartier de la Gare joue un rôle prépondérant dans une stratégie d'élargissement du centre-ville. A l'échelle du quartier, il s'agit aussi de recomposer les espaces pour créer une unité du secteur de Goise jusqu'aux Jardins de la Brèche.

Cette approche s'inscrit pleinement dans les objectifs du SCoT et du PCAET votés le 10 février 2020, par la maîtrise des consommations foncières et la limitation de l'étalement urbain mais aussi par le meilleur accès aux transports collectifs et aux modes doux et par le développement urbain en proximité de la gare.

L'étude d'aménagement du Pôle Gare Niort Atlantique menée en 2018 a permis la production et l'adoption partagées d'un schéma global d'aménagement à développer sur une période de 5 à 15 ans selon un phasage en 2 temps permettant d'engager la réalisation opérationnelle de la première phase entre 2021 et 2023.

Afin d'activer l'étape opérationnelle de la phase 1 du projet, il a été conjointement décidé par la Communauté d'Agglomération et la Ville de Niort de lancer une consultation sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération pour retenir un maître d'œuvre sur la base du schéma d'aménagement, esquisse du programme à intervenir.

Aussi, pour la cohérence d'ensemble, il convient, sur cette opération, de procéder à une convention de transfert de Maîtrise d'Ouvrage temporaire de la Ville de Niort à la Communauté d'Agglomération du Niortais. Cette dernière assurera une maîtrise d'ouvrage unique pour la mise en œuvre de ces travaux de la phase 1 du projet de Pôle Gare Niort Atlantique.

La présente convention a donc pour objet de fixer les conditions dans lesquelles s'effectuera le transfert de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Niort à la Communauté d'Agglomération du Niortais ainsi que les droits et obligations de l'une et l'autre des parties.

Objet de la convention

En application de l'article L.2422-12 du code de la commande publique, la Ville de Niort confie donc à la Communauté d'Agglomération du Niortais qui accepte, l'exercice des attributions de la Maîtrise d'Ouvrage pour la conception et la réalisation des travaux d'infrastructure de la phase 1 du projet de Pôle Gare Niort Atlantique, dans les conditions fixées dans la convention ci-annexée.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale (niveau schéma d'aménagement) affectée aux travaux de la phase 1 des aménagements du parvis et de l'arrière de la gare est estimée à 7 000 000 € HT – valeur novembre 2018. Elle se décompose comme suit :

- le parvis et les abords Ouest de la Gare (dont PEM) = 4 000 000 € HT
- le boulevard urbain Est et l'aménagement de l'arrière de la gare (hors PK longue durée) = 3 000 000 € HT

Les honoraires de maîtrise d'œuvre sont estimés à 9 % soit 630 000 € HT – valeur novembre 2018.

Le montant total d'opération estimé à 10 500 000 € TTC (avec honoraires et frais annexes – hors parking longue durée – hors acquisitions foncières SNCF).

Sur l'estimation prévisionnelle globale de 7 630 000 € HT de coût travaux + honoraires de maîtrise d'œuvre, la répartition du montant de l'investissement pour la conception et la réalisation de la phase 1 du projet Pôle Gare Niort Atlantique, entre la CAN, maîtrise d'ouvrage, et la Ville de Niort se décompose comme suit :

- La participation prévisionnelle de la Ville de Niort aux études de conception (jusqu'à l'AVP) est fixée à 50 % soit 126 000 € HT ;
- La participation prévisionnelle de la Ville de Niort aux études de conception (jusqu'au PRO) et de réalisation (à partir de l'ACT) puis aux travaux sera fixée au prorata des compétences exercées par chaque collectivité.

Après consultation et notification du marché de maîtrise d'œuvre, les montants des honoraires de maîtrise d'œuvre et l'enveloppe des travaux seront fixés définitivement par voie d'avenants.

Le Conseil d'Agglomération :

- Approuve la convention-cadre de maîtrise d'ouvrage unique à souscrire avec la Ville de Niort pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre et des travaux de la phase 1 du projet de Pôle Gare Niort Atlantique ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention ci-annexée ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à solliciter toute demande de financement.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Jacques BILLY

Vice-Président Délégué
en préfecture
079-200041317-20201116-C67-11-2020-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020